

RÉDACTION : Commission information / Communication CONCEPTION / ÉDITION : Copytel Mt-de-Marsan - Janvier 2022 IMPRESSION sur papier recyclé

LE MOT DU MAIRE

UNE ANNÉE SOUS CONTRÔLE

Il y a un an, l'avenir paraissait bien incertain. Le chemin parcouru en quelques mois peut satisfaire ou décevoir. Une forme de fatalisme s'est installée chez beaucoup d'entre nous et des divisions ont aussi pu émerger. La société a eu un genou à terre mais elle a prouvé qu'elle peut se relever.

AURICE et ses administrés ont vécu 2021 au rythme des vagues épidémiques. La rigueur de la période de couvre-feu a été balayée par les mois d'été et d'automne. Nous avons même, le temps de quelques semaines, oublié les gestes barrières. Quelle joie de retrouver le chemin des arènes, celui de la salle des sports et même celui du monument aux morts! Surtout, ne blâmer personne d'avoir cru que la pandémie était derrière nous.

Assurer un retour en classe bienveillant pour les membres de la communauté éducative et nos enfants, a été une priorité pour l'équipe municipale. La rentrée se faisait sous le nouveau format de 4 jours de classe par semaine mais le cœur n'y était pas. Maître Stéphane CRABOS manquait à l'appel, souhaitons qu'il reprenne sa place au plus vite.

Dès que cela a été rendu possible, certaines associations ont proposé des activités à la population, à leurs adhérents ou à leurs licenciés. Il faudra un peu de temps pour remobiliser les bénévoles et le public. Toutefois, ce déploiement d'énergie s'est révélé être payant, tant l'envie de se retrouver était forte. La municipalité est reconnaissante à tous les acteurs pour avoir dépassé les doutes et les inquiétudes.

La vie économique de notre territoire a été malmenée par la situation sanitaire. En plus des effets liés au covid, c'est la pénurie de matériaux et l'envolée des prix qui sont venues perturber l'équilibre socioéconomique des entreprises locales.

Une nouvelle crise aviaire est également passée par le département des Landes. Elle n'a pas épargné AURICE. Le soutien apporté par l'état et par les collectivités locales a permis de répondre ponctuellement aux problèmes de trésorerie. Le risque n'est pas levé pour l'influenza aviaire et il faut s'attendre, chaque année, à devoir respecter un certain nombre de mesures pour préserver les élevages. Ceci passe notamment par le confinement des poulaillers et des basses cours, que chacun peut avoir chez soi.

Le commerce de la famille PEYRE a récemment fait l'objet d'un changement de gérance. La municipalité souhaite pleine réussite à ce projet et à l'ensemble des acteurs.

La population s'est étoffée et de nouveaux arrivants sont venus chercher un enracinement sur la commune. La municipalité souhaite la bienvenue et une intégration harmonieuse aux familles.

Les services municipaux relèvent bien des défis.

L'application de la règlementation sanitaire génère

un surcroît de travail pour les activités périscolaires ainsi que pour le travail de désinfection des locaux scolaires et des diverses salles de rassemblement des associations. Tout cela venant en plus des activités courantes.

Le couple services/équipe municipale a trouvé un équilibre qui lui permet de développer plus qu'un simple fonctionnement. Des chantiers participatifs sont nés de cette dynamique. Ces actions ont plusieurs vertus, citons celles du partage et de la convivialité.

La vie municipale est rythmée. Vos élus avancent au pas cadencé et s'emploient à travailler sur des dossiers structurants tels que la fin des travaux d'extension de la salle des sports.

D'autres sujets sont en cours. Ils concernent l'élaboration du zonage du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la création de logements communaux, l'analyse des consommations des différents bâtiments communaux, le déploiement de la fibre. Ces sujets vont jalonner le mandat. Ils sont travaillés en commissions et présentés lors des conseils municipaux au fur et à mesure de leur avancement.

En parallèle, un programme d'entretien des bâtiments communaux ainsi qu'un renouvellement de certains matériels (tondeuse, épareuse) est en cours de réflexion.

Le cap est fixé, la tâche est importante mais l'envie de vous servir est forte.

Le Maire, Frédéric LAFITTE



VOEUX POUR L'ANNÉE 2022

L'année 2021 qui s'achève et particulièrement les derniers mois, ont permis de reprendre une vie quasi normale. Le coup de frein sanitaire de fin novembre nous a rappelé que rien n'est encore acquis.

Les fêtes de fin d'année auront certainement été l'occasion pour nombre d'entre vous de démarrer la nouvelle année, entouré de la famille, des amis.

2022 commence et nul ne sait à quoi s'en tenir. Souhaitons que le chemin qui mène à des jours meilleurs, passe par chacun de nous.

L'ensemble des services et la municipalité vous adressent des vœux de santé et de bonheurs simples. Ces vœux s'adressent à chacune et chacun d'entre vous mais également à toutes les associations et à leurs bénévoles, aux corps constitués ainsi qu'aux acteurs économiques de notre territoire.

Gardez le moral et prenez soin de vous.

BONNE ANNÉE À TOUS

EXTENSION HALL DES SPORTS

Débutée courant octobre 2020, l'extension du hall des sports est composée d'une salle de réception, d'un local de rangement (tables, bancs, chaises etc...) et d'un local chasse.

La salle de réception, équipée d'une cuisine, permettra d'accueillir le public, environ 60 personnes, après des manifestations sportives ainsi que pour d'autres événements ne nécessitant pas l'occupation de la salle des fêtes.

Le local chasse, attendu avec impatience par les chasseurs, sera équipé d'une chambre froide attenante à une salle de dépeçage du gibier de battue qui permettra de traiter et valoriser celui-ci dans de meilleures conditions sanitaires.

L'accès à cet ensemble est conçu de façon à permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Après un ralentissement du chantier dû à la crise sanitaire, cette extension devrait être opérationnelle courant premier trimestre 2022.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ : CE QUI A CHANGE EN 2021



Réforme de la taxe d'habitation : les changements depuis 2018

Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allégement est de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

À savoir

Même si vous faites partie des 80 % des contribuables qui ne payent plus la taxe d'habitation en 2021, vous recevez tout de même votre avis qui indique dans ce cas un montant nul.

Notez également que même si vous êtes exonérés du paiement de la taxe d'habitation votre avis peut en revanche comporter le montant de la contribution à l'audiovisuel public (ou bien un montant nul si vous n'êtes pas redevable de cette dernière).

Taxe foncière : ce qui change sur votre avis d'imposition en 2021

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation (TH) perdue par la commune.

Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée » ou inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ».

Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

A Aurice, la municipalité a voté la stabilité des taux en 2021 et les bases (fixées par l'État) n'ont pas changé, ainsi le montant de la taxe 2021 est sensiblement la même que celle de 2020.

Par contre, l'augmentation des valeurs locatives cadastrales de 2.5% annoncée dans la Loi des Finances 2022 pourrait engendrer des augmentations, et cela même si les élus maintiendraient les taux.



L'école

UN NOUVEAU DÉPART POUR NOTRE DIRECTEUR D'ÉCOLE

Cela faisait quatre années scolaires que David COMMENAY était directeur à Aurice. Il a rejoint à la rentrée scolaire de septembre le poste de direction de l'école élémentaire de Saint Sever, où nous lui souhaitons un plein épanouissement ! Le Conseil Municipal, les personnels de l'école et les parents ont apprécié ses qualités d'engagement et d'écoute : qu'il en soit remercié !!! Son adjoint, Stéphane CRABOS, a été sollicité pour reprendre le flambeau. Actuellement en arrêt maladie, il est remplacé cette année par Estelle DAGES. Sur le CM1CM2, deux enseignantes se partagent à mi-temps la tenue de la classe. Les classes sont en attente d'une dotation informatique subventionnée par l'Etat. Les élèves disposent depuis la rentrée d'une armoire « Livres Service » dédiée aux temps de récréation, installée sous le préau de l'école (dont le sol a été repeint dans le cadre d'un chantier participatif!). Ce meuble a été peint par les enfants, dans le cadre des TAP de Nathalie GRULOIS.



Nous sommes depuis septembre sur un fonctionnement dérogatoire pour les quatre écoles du RPI : retour de la semaine à 4 jours, et fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Même si la municipalité et les parents d'Aurice étaient pour le maintien de l'étalement de la semaine scolaire sur 4 jours et demi, un vote majoritaire au sein du RPI s'était en effet dégagé pour le retour à un fonctionnement à 4 jours.

Enfin, la rentrée s'est déroulée à nouveau dans l'ombre du protocole sanitaire : niveau 2 en septembre, avec garderies séparées et port du masque pour les élèves, puis niveau 1 en octobre, permettant aux enfants de se libérer du masque, et aux familles de retrouver les garderies de leur lieu d'habitation. La 5^{ème} vague de l'épidémie a hélas placé les écoles en niveau 3 : retour du masque pour tout le monde ! Les contraintes sanitaires pèsent sur les enfants, les familles et les personnels : souhaitons que nous soyons débarrassés de ce virus au plus vite.

BIBLIOTHÈQUE

Cette bibliothèque a été pensée et réalisée par un groupe de CM1/CM2 en TAP en 2020 avant le confinement.

Les étapes ont été les suivantes :

- 1ère séance : présentation du meuble et "brain storming" sur le nom, les couleurs d'ou les papiers collés
- les 2 séances suivantes se sont déroulées en 2 groupes : la moitié à la peinture et l' autre aux étagères que l' on a recouvertes de découpes de journaux (encollage et vernis) • alternance des 2 groupes d'élèves
- les 4° et 5° séances : 6 enfants à la peinture (2° couche) et l'autre à la confection des inscriptions (feutrine et gabarits) - toujours en alternance -

Elle se situe sous le préau de l'école



La fibre, c'est quoi?

LES COMPOSANTES D'UN RÉSEAU FTTH



Noeud de Raccordement Optique (NRO)

Le Noeud de Raccordement Optique est un local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local.

1 NRO peut desservir jusqu'à 5 000 foyers.





Sous Répartiteur Optique (SRO)

Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique.

1 SRO peut desservir jusqu'à 500 foyers.





RACCORDEMENT EXTÉRIEUR

Point de Branchement Optique (PBO)

Situé dans un rayon moyen de 100m autour de chaque habitation/local, c'est à partir du Point de Branchement Optique que sont réalisées les opérations de raccordement final. Le PBO peut être installé en façade, en aérien ou en sous-terrain.

1 PBO est dédié en moyenne à 5/6 foyers.





RACCORDEMENT INTÉRIEUR

Point de Terminaison Optique (PTO)

Situé dans le logement de l'abonné (généralement dans la pièce de vie), près d'une prise électrique.



LES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT

1. Etudes et travaux

Les études et travaux sont réalisés en plusieurs phases : relevés de boîtes aux lettres, étude d'emplacements des locaux techniques, aiguillage des infrastructures, étude des supports aériens et façades, étude verticale, génie civil, tirage de câbles, installation des locaux techniques, mesures optiques... Ces études et travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de PIXL et par des sous-traitants. Pendant ces phases d'études et de travaux, de nombreux intervenants vont se présenter dans vos communes.



2. Contrôles et recettes

La phase de contrôles et recettes permet de vérifier que le déploiement de la fibre a été correctement effectué et que les Fournisseurs d'Accès Internet seront en mesure de distribuer leurs services aux administrés par le biais des infrastructures que nous avons installées.

Une fois la **fibre déployée** et recettée, un délai de gel réglementaire de 3 mois est imposé afin que tous les Fournisseurs d'Accès Internet puissent proposer aux administrés leurs offres fibre optique.



3. Commercialisation

Dès l'ouverture commerciale du réseau, nous organisons une réunion publique par communauté de communes des Landes afin que les administrés puissent obtenir des réponses à leurs principales interrogations et découvrir les offres fibre proposées par les Fournisseurs d'Accès Internet.



4. Signature abonné

Pour être raccordé à la fibre optique, **chaque administré doit souscrire au préalable un abonnement** auprès du Fournisseur d'Accès Internet de son choix. Ce dernier restera son interlocuteur privilégié pour toute la suite du proccessus.



5. Raccordement

configuration de son domicile.

Le Fournisseur d'Accès Internet se charge d'organiser avec son nouveau client et le technicien fibre le **rendez-vous nécessaire pour procéder au raccordement** de son domicile. L'usager définira **avec le technicien la position optimale de la prise optique** selon ses besoins et la



6. 100% fibre

Les abonnés sont maintenant raccordés à la fibre et peuvent profiter de tous les avantages qu'elle propose : multiconnexions simultannées, téléchargements HD, transfert de fichiers lourds...



COMMENT SE DÉROULE UN RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE?

Qu'est ce que la fibre optique ? La fibre optique est un mince fil de verre transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière. Elle offre des débits 40 fois plus importants que l'ADSL. Cette nouvelle technologie permet de bénéficier de services d'accès à Internet et d'offres multiservices (Internet, Téléphonie, Télévision) de très haute qualité.

1. Le raccordement à l'extérieur de votre logement

Durée d'un raccordement à mon domicile Si vous souhaitez raccorder votre logement à la fibre optique, il vous faudra prévoir une demi-journée pour la réalisation de l'installation.

Délai de raccordement : A compter de votre date de souscription auprès de votre Fournisseur Fournisseur d'Accès Internet, il faut compter environ 6 semaines de délai pour votre raccordement, sous réserve de la disponibilité des fourreaux



en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable devra être trouvé. Vous devrez ainsi détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'à votre logement.

LE RACCORDEMENT EN HABITATION INDIVIDUELLE

Le jour de votre raccordement, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau procéderont au tirage d'un câble optique. Il sera acheminé depuis le **Point de Branchement Optique (PBO)** situé sur la voie publique jusqu'à votre domicile (domaine privé). Ce point de branchement peut être situé en **sous-terrain**, **en** aérien ou en façade.

L'acheminement de ce câble jusqu'à votre domicile nécessite que votre terrain soit viabilisé. Ainsi, la pré a grâce à ces fourreaux. Ces infrastructures doivent être en bon état (pas de fourreau écrasé ou bouché) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration de votre logement.

Dans le cas contraire, il vous sera demandé d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur votre domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à votre charge jusqu'en limite de domaine privé.

2. le raccordement à l'intérieur de votre logement

Lors de votre rendez-vous d'installation, vous convenez avec le technicien de l'emplacement du boîtier optique dans votre domicile. Le câble circule soit de manière apparente (ex: sur le dessus de vos plinthes), soit dans des goulottes. Il est parfois nécessaire de lui faire travérser un mur, mais l'opération reste discrète.

Le boîtier optique se compose de deux équipements : un Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO) et un «Optical Network Terminal» (ONT) dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique. Vous pourrez ensuite procéder à l'installation de vos équipements (box, décodeur TV). Dans les logements neurs ou réhabilités, équipés de coffret de

communication, le technicien procédera à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret de communication prévu à cet effet.



Le raccordement des entreprises

Des offres adaptées sont proposées aux professionnels par des opérateurs dédiés. La liste complète des Fournisseurs d'Accès Internet est disponible sur notre site : www.pixl-fibre.fr. Pour tester votre éligibilité et obtenir plus de renseignements sur le raccordement de votre entreprise, contactez-nous afin que nous puissions procéder à une étude approfondie de votre projet.

Un réseau fibre optique opéré par :



FOIRE AUX QUESTIONS

Le raccordement à la fibre optique est-il payant? Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au

réseau et de mise en service fixés par les opérateurs et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque Fournisseur d'Accès Internet établit librement ses offres, vous pourrez ainsi choisir votre abonnement Très Haut Débit parmi un large panel et étudier le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins. Les offres fibre optique ont des tarifs comparables à ceux d'un abonnement ADSL pour des débits bien supérieurs.

Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone fixe ?
Oui, c'est le principe de la portabilité. Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffit d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre précédent contrat.

Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie* Si vous êtes locataire ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre. Il s'agit d'ailleurs d'un droit qu'il ne peut refuser.

Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro '0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec PIXL.

Quelle est la différence entre un réseau privé et un réseau public

Pour le particulier ou l'entreprise qui souhaite être raccordée, il n'y a aucune différence, puisqu'ils devront passer directement par les fournisseurs d'accès (SFR, Bouygues, Orange, Free ou bien d'autres). Ces opérateurs louent la fibre auprès du SYDEC ou de PIXL. Les deux réseaux sont commercialisés aux fournisseurs d'accès sur la base de conditions tarifaires équivalentes (tarifs encadrés par l'ARCEP). A noter que le prix de la location sera le même.

J'occupe un immeuble, quels sont les démarches à effectuer pour que mon logement soit raccordé à la fibre optique?

Si vous êtes copropriétaire, la demande d'installation de la fibre optique doit obligatoirement être votée par l'Assemblée Générale des propriétaires de l'immeuble. Si vous être locataire, contactez votre bailleur qui sollicitera à son tour le syndic afin qu'il procède à la demande de raccordement à la fibre optique.

Bâtiment isolé: puis-je avoir la fibre optique? Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, le câble doit pouvoir emprunter les cheminements existants ou le réseau télécom historique (aérien, souterrain ou installation de nouveaux poteaux). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de prendre contact avec les équipes de PIXL afin d'étudier ensemble votre besoin et la faisabilité du raccordement.

J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puisje la conserver en allant chez un autre opérateur ?

Les fournisseurs d'accès à internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre sont tenus de proposer à ces derniers, lorsqu'ils changent de fournisseur, une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages. Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de 6 mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre adresse mail et votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant vis à vis de votre opérateur.

Le cimetière

UN CHANTIER PARTICIPATIF ENGAGÉ

CE QUE DIT LA LOI

La loi « Labbé » a interdit depuis le 1er janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries, à l'exception des produits de biocontrôle, des produits à faible risque et des produits utilisables en agriculture biologique.

Au 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'est étendue aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique, tous les autres produits phytosanitaires étant interdits à la vente.

Suite à la publication de l'arrêté protégeant les lieux fréquentés par le public, au 1er juillet 2022, l'interdiction s'étend notamment aux cimetières, pour lesquels une dérogation subsistait.



Aucune solution miracle n'existe pour traiter la pousse des adventices, ces fameuses mauvaises herbes indésirables.

Le désherbage thermique

Le désherbage thermique nécessite une fréquence de passage très importante. On ne peut apprécier toute l'efficacité d'un désherbeur thermique que si les adventices sont exposées à la chaleur diffusée par l'appareil pendant quelques secondes seulement. De cette façon, leurs cellules éclatent.

L'erreur que commettent de nombreuses personnes est de prolonger cette exposition à la chaleur bien au-delà de cette durée. Du coup, les plantes brûlent seulement partiellement, et toutes les parties restées intactes renaissent après cicatrisation. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, exposer une plante à la très haute température du désherbeur thermique pendant trop longtemps la carbonise, mais c'est bien moins efficace que de lui faire subir un choc thermique sur une très courte durée.



La consommation en gaz est également très importante, ce qui engendre un coût non négligeable. Enfin, la démarche n'est pas très vertueuse sur le plan environnemental alors que les collectivités sont censées montrer l'exemple.



L'arrachage manuel ou « huile de coude »!

A partir d'une certaine taille et d'une densité trop importante de mauvaises herbes, il ne reste plus que l'arrachage manuel. Trop chronophage, le traitement de grandes surfaces tel que le cimetière nécessiterait énormément de temps, au dépend des nombreuses autres missions des agents communaux. La pénibilité est également à prendre en compte. Cette méthode n'est donc pas retenue par la municipalité.

LA COMMUNE S'ENGAGE

La commune est engagée depuis 2004 dans le label des villes et villages fleuris. Cette démarche vise également à encourager les pratiques vertueuses en termes de protection des êtres et des biens.

La démarche d'enherber le cimetière s'imposait donc comme une évidence.

C'est en chantier participatif que cette opération s'est réalisée, le 22 novembre dernier. Une dizaine de bénévoles, d'agents communaux et d'élus est venue à bout de ce projet qui a consisté à biner et à ensemencer les espaces (carrés) sur lesquels les tombes sont implantées. Les allées resteront engravées.



Des graines de semences adaptées aux conditions sèches et nécessitant un faible entretien ont été semées autour des concessions. Les inter-tombes les plus étroites ont été plantées de couvre-sol (sédums et ficoïdes). Un affichage pédagogique est installé aux entrées du cimetière ainsi qu'à proximité des carrés.

Dès que les conditions seront réunies, l'opération sera renouvelée au cimetière de Lagastet.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce jeudi 11 novembre une nombreuse assistance composée d'anciens combattants, de militaires, des élus, de la jeune génération et de la population auriçoise, s'est retrouvée au monument aux morts pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Après le dépôt de la gerbe, les enfants du RPI ont procédé à l'appel des victimes des guerres. M. le maire, Frédéric Lafitte, a fait lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. Cette lettre rappelle la Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix et fait hommage à tous les « Morts pour la France ».



Nous avons eu la participation du groupe les Charnagous qui ont interprété le chant des partisans et la marseillaise.

Nous remercions chaleureusement l'assemblée présente et les invitions au vin d'honneur offert par la municipalité, suivi du repas organisé par l'ASA.

SICTOM

Récemment dans votre boite aux lettres, vous avez reçu une information émanant du SICTOM intitulé : « Tous les emballages et les papiers se trient, Comment bien trier mes autres déchets».

Cette information a été rendue nécessaire par la modification du contenu du sac jaune. Auparavant seuls les bouteilles et flacons plastiques, les briques alimentaires, les papiers journaux, cartonnettes et emballages métalliques devaient emplir ce sac.

Dorénavant tout emballage, barquettes, pots de yaourts, boites, sacs et sachets, films et petits emballages métalliques sont invités à rejoindre le sac jaune (disponible en Mairie). Inutile de les laver, ne pas les imbriquer et pensez à les compacter pour gagner de la place. Le ramassage de ces sacs a lieu le mardi des semaines paires.

Tous les autres déchets vont dans les bacs, couvercles noirs dont le ramassage est effectué tous les vendredis. (restes alimentaires, litière et copeaux, couches, essuie tout...)

Des conteneurs à verre, à journaux et vêtements usagés sont à votre disposition à l'arrière de la salle des fêtes et à Lagastet.

Pour les déchets verts, le SICTOM met à votre disposition des composteurs individuels à demander en mairie.

Tous les autres déchets sont à déposer à la déchetterie du SIETOM à Saint Sever.

Le SICTOM s'acquitte d'une somme de 18 980 € envers le SIETOM afin de réceptionner nos déchets. Néanmoins de nombreux cas d'incivilités subsistent sur notre territoire (pneus, masques, bouteilles de verre et plastiques, etc..). Vous pouvez éventuellement déposer vos pneus usagés à la déchetterie de St Sever (4 pneus par mois).

Toutefois, un grand merci à la vigilance et à la diligence de nos employés communaux qui s'efforcent quotidiennement de rendre notre village propre et accueillant.

LE CARNET 2021

NAISSANCES

- LAPOUDGE DUTOYA Line Chantal Pascale née le 27 janvier 2021 à Dax
- CASTETS Ninon née le 26 mars 2021 à Mont-de-Marsan
- BOIS Théo né le 17 avril 2021 à Mont-de-Marsan
- DUCIEL Apolline Marie Suzanne née le 02 juillet 2021 à Mont-de-Marsan
- LOPEZ Lydia Emma née le 1er septembre 2021 à Mont-de-Marsan
- LAFITTE Nola née le 20 octobre 2021 à Mont-de-Marsan

DÉCÈS

- Jean Léon DARRIEUTORT décédé le 09 janvier 2021 à Mont-de-Marsan
- Josette DELFOSSE née SARTHE décédée le 22 avril 2021 à Montde-Marsan
- Mauricette Solange DARRIEUTORT née CAZAUBON décédée le 30 avril 2021 à Mont-de-Marsan

MARIAGES

- Frédéric LAFITTE et Sylvie DESTABEAU le 19 juin 2021
- Manuel-Guillem SANCHEZ et Ségolène Hélène Renée Josette MARBIE le 17 juillet 2021
- Kévin DESPOUYS et Marie LARRAT le 31 juillet 2021
- Alain Didier LACOUTURE et Nathalie BATS le 28 août 2021

SIMAL-SMUBM-SAM

Le 29 septembre lors d'un conseil syndical du SIMAL « Syndicat du Moyen Adour Landais » les délégués ont été emmenés à se prononcer pour la fusion de deux syndicats.

Le syndicat de l'Adour et le syndicat de la Midouze uniront leurs destinées à partir du 1^{er} janvier 2022. Le 11 janvier, élections du présent du syndicat Adour Midouze (SAM). Le 15 février vote du Budget.

Ce nouveau syndicat comptera 112 communes et 11 EPCI. Son fonctionnement : 2 comités territoriaux avec 2 vice présidents, Adour : 85 délégués et référents, Midouze : 39 délégués et référents.

Le conseil syndical sera composé de 40 membres des 2 entités et se réunira 3 fois par an minimum. Son siège se situera, 38 rue Victor Hugo à Mont de Marsan.

Les salariés des deux syndicats sont : LABORDE Christelle, secrétaire administrative, TASTET Alice, Technicienne en charge des sentiers, DUPUY Michael, technicien rivière, GAUZERE Jean-Baptiste, technicien rivière et MAHREIN David, technicien rivière.

Souhaitons une longue vie et un bon fonctionnement à ce nouveau syndicat.

CULTURE

SOIRÉE FILLES

Vendredi 19 novembre, la salle des fêtes a accueilli une soirée concerts de l'Association Chantons sous les Pins. Prévu traditionnellement en mars, le festival départemental s'est déplacé cette année en novembre en raison de la pandémie...

Cette année encore, deux artistes féminines étaient au programme de cette soirée de chansons francophones : Marjolaine PIEMONT tout d'abord, avec un répertoire plein d'humour et une performance scénique remarquée ! Marion ROUXIN ensuite, avec des textes plus orientés vers la poésie. Tout cela enveloppé dans un décor lumineux très professionnel !

Nous remercions chaleureusement l'Association des Parents d'Elèves qui a assuré avec brio l'accueil des artistes et la buvette!





COURSE CYCLISTE

Nous avons accueilli le dimanche 11 juillet dernier, une course cycliste dans le cadre de la compétition UFOLEP organisée par le Vélo Club Montois. Le départ a été donné à 14H00 pour les 3^{ème} et 4^{ème} catégories et à 15H45 pour les 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

VIE ASSOCIATIVE

ASA

Depuis Mars 2020, toutes les activités de l'ASA ont été annulées : après-midis détente, belote, gym, marche, voyage, repas ... À la demande de la municipalité, notre Association a visité les personnes âgées isolées afin de les soutenir, de les aider durant ces confinements successifs.

Malgré ce coup d'arrêt, nous avons essayé de maintenir le lien social. A partir du mois de septembre, nous avons recommencé la marche, la gym, puis proposé des <u>repas à emporter</u>:

Ainsi :

- au mois de novembre 2020 : la langue de bœuf,
- au mois de décembre : le plateau-repas de Noël.

L'année 2021 a débuté par une distribution gratuite aux adhérents de plus de 150 ballotins de «friandises». Le système plateau repas a perduré pour Pâques et le 8 mai. Première « animation » mi-juillet avec le repas d'été en présentiel à la salle des fêtes où 44 convives avaient répondu présents.

Le 17 septembre, « M'ENFIN » (pour parodier Gaston Lagaffe et son auteur Frankin), après 2 ans, une escapade instructive et gourmande pour les membres de l'ASA... visite du Médoc et de l'un de ses châteaux situé à Listrac-Médoc (Cap Léon Veyrin) où nous avions rendez-vous avec Virginie, notre guide, belle-fille des châtelains. Une balade parmi les crus médocains sur la route d'or des châteaux.

Nous avons appris qu'un vignoble pouvait prendre l'appellation de château s'il possédait des vignes et un cuvier (fermentation du jus de raisin). Ce vin est ensuite élevé en fût de chêne.



Au pied des allées de cep de vigne un rosier trône en retrait. Pourquoi ? pour donner du bouquet au vin ? Que nenni, pour prévenir le vigneron en cas de maladie (la rose serait malade avant la vigne) et également pour éviter au cheval de tourner trop court au bout du sillon...

Le Médoc comprend 105 000 ha de vignes dont quelques châteaux très célèbres : Baron de Rothschild, Cos d'Estournel, Pichon Baron et bien d'autres.

Ces vins se définissent par le nom du village : Listrac, Moulis, Margaux, Cussac-Fort-Médoc, Saint-Julien, Pauillac...

Sur la route de Pauillac, situé en bordure de l'estuaire de la Garonne, nous avons aperçu de nombreuses cabanes juchées sur pilotis, équipées de filets pour pêcher à marée haute et dénommées « carrelets ».



Vient enfin le retour au château Cap Léon Veyrin afin de déguster les crus de cette demeure : Château La Fleur Bibian, Château Julien et Château Cap Léon Veyrin (cru bourgeois) et de se substanter avec un repas concocter par les châtelains : omelette aux cèpes, agneau de Pauillac (Médoc oblige), plateau formages, arrosé des vins précédemment cités.

Après des agapes et quelques achats de ces crus, l'excursion a repris vers Cussac pour la visite du Fort Médoc sous la houlette d'une autre guide Marie-Astrid. Composant le Verrou de l'estuaire ou triptyque avec la Citadelle de Blaye et le Fort Pâté (situé sur l'île Pâté au milieu de l'estuaire), il a vocation à protéger Bordeaux. Ces fortifications furent construites par Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban en 1689. Elles sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008.

« M'ENFIN »

L'Assemblée Générale 2021 s'est déroulée, comme il n'en est pas coutume (elle aurait dû se tenir en janvier, mais le contexte sanitaire nous a contraint à la repousser), le Jeudi 7 octobre avec une forte participation et a débuté par une minute de silence en l'honneur de nos amis disparus.

Un rapport moral, édicté par notre présidente Danièle, a relaté les activités de 2020 et 2021. Les bilans financiers de ces deux années également ont été présentés par Michèle. L'Assemblée a validé ces rapports à l'unanimité.

2020 : 179 adhérents, 2021 : 158 adhérents – l'ASA est de loin l'association la plus importante de la Commune

Le Conseil d'Administration a été modifié suite au décès de Robert Gardesse, au déménagement dans le Var de François Folio et au départ de Marie-Reine Theux pour raison de santé. Deux membres ont été élus par l'Assemblée : Françoise Léglize et Max Cormont.

Voici sa composition:

- Présidente : Danièle Buston.
- Vice-présidents : Jean Duvignau et Maryse Juzan.
- Trésorière et trésorier adjoint : Michèle Fosses et Alain Bou.
- Secrétaire et secrétaire adjointe : Françoise Léglize et Raymonde Laporte.
- Membres : Francis Lamothe, Ginette Cazaux, Hubert Fargues et Max Cormont.



Les activités prévues en 2022 sont les suivantes :

Des activités hebdomadaires :

- Lundi à 14h30 : pétanque au terrain de pétanque.
- Mardi de 10h à 11h : gymnastique à la salle des fêtes.
- Jeudi à 14h : belote à la Maison des Associations.
- Vendredi à 9h (heure d'été) et à 14h30 (heure d'hiver): marche au départ du hall des sports.

Des activités mensuelles :

- Lundi (10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre) à 20h30 : organisation du loto du village en partenariat avec trois autres associations : ACCA, APE, Pastous.
- Jeudi (6 janvier, 3 mars et 8 Septembre) à 14h:
 après-midi détente (loto interne suivi d'un goûter avec au menu de délicieuses pâtisseries (crêpes, merveilles, pastis, tourtières, ...).

Des activités gourmandes : (à la salle des fêtes d'Aurice)

- Lundi 18 Avril : Lundi de Pâques : omelette pascale.
- Dimanche 8 Mai : repas commémoration.
- Samedi 2 Juillet : repas d'été.
- Vendredi 11 Novembre : repas commémoration.
- Samedi 17 Décembre : repas de Noël.

Des voyages d'une journée :

- Jeudi 16 Juin : Artouste.
- · Jeudi 22 Septembre : Rocamadour.

En collaboration avec Générations Mouvement/ Fédération des Landes :

- Mercredi 20 Avril : 3^{ème} pré-sélection de pétanque.
- Week-end du 25, 26 et 27 novembre : participation à la Banque alimentaire.

De quoi entretenir une certaine convivialité au sein du Club.

Cette Assemblée Générale, également riche en émotion, fut l'occasion de témoigner sa reconnaissance à Christiane Ducournau qui avait présidé sa dernière assemblée en janvier 2020 :

« Elle a été remerciée chaleureusement pour son investissement et sa contribution importante au développement de l'Association durant 18 années passées au Conseil d'Administration et près de 12 ans à la présidence.

Un engagement associatif courageux et fédérateur qui a consolidé notre association ».

Cette après-midi s'est terminée par un chaleureux goûter et par le verre de l'amitié.

L'Association « Amitié et Solidarité Auriçoise » vous adresse ses meilleurs vœux et surtout une très bonne santé à vous et à votre famille et peut-être la fin de cette sacrée pandémie...

LE COMITÉ DES FÊTES

Après une année blanche et malgré un contexte particulier, nous avons décidé d'organiser une manifestation sur une journée, le dimanche 15 août 2021. Le programme de cette journée s'est déroulé de la façon suivante, messe en musique avec l'harmonie de St Sever, suivi du traditionnel repas et pour finir la course avec la Ganadéria de Jérémy Laffitte de chez Jean-Louis Devris.

Nous avons pu compter sur la population auriçoise venue en nombre, et des alentours. Ce fut un moment de rassemblement, de convivialité, de retrouvailles pour tous. Une agréable journée.

L'assemblée générale s'est déroulée le samedi 04 décembre. À retenir : un bilan positif pour la journée du 15 août et une démission des membres du bureau actuel. Le comité a tenu à remercier, la municipalité, les bénévoles sans qui rien ne pourrait être fait et la population pour leur participation. Mais aussi l'harmonie de Saint Sever, notre DJ hors pair MOMO, les pompiers et les différents distributeurs de boissons (Nogues diffusions, Laffitte boisson).

Un appel à candidature a été lancé pour la constitution d'un nouveau groupe. Bien entendu, le précédent sera présent pour les accompagner dans leur première année de fêtes.

Un petit mot de fin : Ce fut une immense joie d'organiser ces fêtes depuis 2016, nous emportons avec nous que de bons souvenirs, nous avons pris plaisir à travailler tous ensemble, les membres du bureau et les bénévoles. Un Grand MERCI!



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E.)

Nos plus jeunes Auriçois sont scolarisés au sein du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Adour Marsan dans les écoles de Cauna, Lamothe, Le Leuy et Aurice. Le RPI réunit 144 élèves, ce qui représente 97 familles dont 32 issues du village d'Aurice. Dans chaque commune, des associations de parents d'élèves œuvrent pour les enfants.

A Aurice, cette année, l'association des parents d'élèves a mis un point d'honneur à faire briller les yeux de nos enfants.

Nous avons été heureux de pouvoir offrir au mois de juin 2021 à tous les élèves du regroupement scolaire un spectacle de fin d'année dans le but de compenser l'absence de fêtes des écoles.



Pour l'année scolaire 2021/2022, toutes les occasions seront mises à profit pour nous réunir autour d'événements enchanteurs.



Nous avons déambulé pour Halloween dans les rues du village où nous avons été très bien reçus et surtout très attendus par les habitants.

Le 12 décembre, nous nous sommes réunis pour faire de Noël un moment magique avec une vente de sapins et un spectacle de magie pour les enfants, sans oublier la visite du Père Noël.

D'autres projets seront à venir pour ce début d'année (spectacle année 80, vente de plants de légumes...)

Toutes ces manifestations restent possibles grâce à la participation de tous les auriçois qui commandent des pizzas, achètent des pâtisseries... et nous encouragent à poursuivre.

Encore un grand merci à tous et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

ASSOCIATION MO(0)N LABEL

En ce début d'année 2022 Mo(o)n Label entame avec volonté et conviction sa 4ème année d'existence!

Pour notre saison passée 2020/2021, fidèles à nos engagements, nous avons malgré le contexte sanitaire difficile, poursuivi l'accompagnement de nos jeunes artistes membres. Leurs profils et leurs projets sont à retrouver sur le site de l'association : moonlabel.fr

Parmi ces initiatives réparties sur le territoire aquitain, nous pouvons citer la sortie de deux albums musicaux, la réalisation de plusieurs clips de musique ainsi que la création et la production de plusieurs expositions.

Comme annoncé, l'année 2021 a également été celle du renforcement de notre action dans le village. Dans le respect des contraintes sanitaires, l'association a développé ses projets de résidences d'artistes en terre auriçoise.

Partagés entre la petite salle de spectacle discrètement nichée au lieu-dit de Pachon, route de le Leuy, et la salle des fêtes au centre du village, ces temps de travail pour artistes confirmés ou en devenir se multiplient.

En janvier 2021 Manon Blachot et Nathalie Morin ouvraient le bal avec une création jeune public théâtrale et musicale. (projet accompagné par l'association Landes Musiques Amplifiées).

Fin Mai ce sont les jeunes bordelais du groupe

T.I.S.A.N.E qui ont pris la suite pour préparer leurs concerts de l'été.

En septembre c'est le jeune Saint-Séverin Pierre Duchesne,

monté à la capitale pour apprendre le théâtre au Cours Florent, qui est revenu sur les terres de son enfance pour travailler sa toute première pièce. La petite troupe a ainsi pu répéter au Plancher des Vaches à Pachon mais aussi sur la scène de la salle des fêtes, que Pierre avait déjà foulé pour la pièce Tarzan Boy montée il y a quelques années par le TN10.

Enfin, tout début octobre, le chanteur landais Fabien Boeuf est venu profiter du cadre auriçois pour travailler, entouré d'alpagas, son prochain album!

D'autres résidences se profilent pour 2022, avec dès janvier, l'accueil de la compagnie gersoise la Môme aux Souliers Rouges et sa création théâtrale engagée "Poings".

Notre espoir pour cette nouvelle année, est de pouvoir partager avec les auriçois et les auriçoises tous ces moments de rencontre!

L'association est ouverte aux idées d'actions à mener dans le village et aux propositions de partenariat. Vous pouvez prendre contact par mail à : univers.moonlabel@gmail.com et visiter notre site : moon-label.fr



Après une année 2020 particulière où l'équipe locale n'a pu terminer sa saison malgré une qualification en demi-finale du Trophée des Landes, le club a réussi à repartir de l'avant en 2021.

Toujours réunis le vendredi soir à partir de 18h afin de pratiquer notre loisir dans la bonne humeur et la convivialité, le club, suite à la demande de quelques licenciés, a décidé de se rassembler aussi les Jeudis en début d'après midi selon la disponibilité de chacun.

Quelques arrivants sont venus renforcer le groupe existant, composé en 2021 de 27 licenciés dont 5 féminines. 14 sont classés Vétérans (+ de 60 ans).

Grâce à cela, le club a pu participer à toutes les compétitions majeures du département hormis la coupe de France qui engendre des frais supplémentaires trop importants.

Les féminines ont disputé le championnat de seconde division et ne se sont malheureusement pas qualifiées perdant leur 3 rencontres.

Dans leur championnat, les vétérans se sont brillamment qualifiés, terminant 3ème de leur poule sur 8 équipes. Malheureusement, ils se sont inclinés en 16ème de finale face à TOSSE au tir de départage.

En championnat des club OPEN (ouvert à toute catégorie), après une place gagnée en 3eme division il y a 2 saisons (non disputé en 2020), la formation

retenue partaient dans l'inconnue dans un niveau supérieur. Finissant seconde de la poule et 11ème sur 32 équipes qualifiées, la confiance était là pour réaliser une nouvelle belle performance. Mais l'échec en 16ème de finale face à MIMIZAN laisse quelques regrets et de la déception.



Au niveau du trophée des Landes, le club n'est pas sortie de sa poule perdant les 3 rencontres disputées.

15 équipes se sont inscrites aux différentes qualifications départementales.

2 ont réussi un remarquable parcours s'inclinant à la dernière partie pouvant les qualifier pour les phases finales du lendemain.

Auquel il faut ajouter 7 inscriptions au tête à tête Vétérans.

3 vétérans ont participé au challenge du district CHALOSSE et mention particulière à Rachel LESCURE qui termine brillamment à la première place en catégorie féminine.

Pour continuer à figurer au mieux, le club donne rendezvous à tous les Auriçois et Auriçoises, jouant pour le plaisir chez eux, à venir découvrir ce petit groupe convivial pour une saison 2022 encore plus belle.

AMICALE DES ASSOCIATIONS AURICOISES

Organisations des lotos

A l'arrêt depuis Mars 2019 dû à la pandémie, notre présidente Christiane DUCOURNAU a souhaité quitter le comité directeur. Nous la remercions pour son dévouement durant toutes ces années et lui souhaitons de bien profiter de son temps libre. Un nouveau bureau fût élu le 6 octobre 2021.

Chaque président des associations ACCA, APE, ASA, PASTOUS sont les vices présidents

BUSTON DANIELLE secrétaire
DUVIGNAU THIERRY trésorier
DAGUERRE JACQUES président

Une personne par association est membre du comité ainsi que FARGUE HUBERT Suite à l'aménagement du hall des sports, nous ne sommes pas en mesure de reprendre nos activités. Croisons les doigts, pour une reprise courant premier trimestre 2022.

En attendant bonnes fêtes à tous. À L'ANNÉE PROCHAINE.



AVLA

L'AVLA (Association Volley Loisir Auriçoise) vous informe de la reprise de la pratique du Volley le jeudi soir à 20H30, au Gymnase d'Aurice.

N'hésitez pas à nous rejoindre, dans une ambiance conviviale, que vous soyez débutants ou pratiquants confirmés, nous serons heureux de vous accueillir.

Pour tous renseignements vous pouvez prendre contact avec Hervé CHANTEFOIN **06.42.54.23.87**

ACCA D'AURICE

C'est le samedi 14 août 2021, habituellement jour de fête au village, que s'est tenue notre assemblée générale.

Au cours de celle-ci, l'association forte de ses 68 membres a remis à jour ses nouveaux statuts tout comme son règlement intérieur de chasse, modifications dictées par la nouvelle loi chasse. Cette même loi prévoyait également le renouvellement intégral du conseil d'administration lors de notre réunion. Les 32 chasseurs ou propriétaires auront élu à l'unanimité les 8 membres sortants complété par la candidature de M. GUILLERMIN Jonathan. Suite à cette élection, voici le nouveau bureau de l'ACCA d'Aurice regroupant chasseurs et propriétaires :

Président : M. BACHE Mathieu Vice-Président : M. BUSTON Serge Trésorier : M. BUICHE Stéphane

Secrétaires: M. BAILHET Patrick, M. GUILLERMIN Jonathan Membres: M. CASTETS Bernard, Mme DE SPENS Catherine représentée par M. CAPBERN Max, M. FIGUIER Marcel, M. LACOUTURE Jean-Luc.



Cette saison 2020-2021 restera particulière pour les chasseurs de petit gibier, privés de sorties durant le confinement mais l'ACCA aura maintenu son rôle

de régulateur des populations de grand gibier aux prix d'efforts et de présence sur notre territoire.

C'est le sanglier, « bête noire » au sens propre comme au figuré, espèce en fort développement qui induit une grosse problématique avec le monde agricole qui aura occupé pas mal de temps à nos chasseurs locaux afin de réaliser un prélèvement historique de 97 sangliers sur la dernière saison (21 en 2019,45 en 2020) :

73 sangliers prélevés en 14 battues

12 sangliers prélevés en tir d'affuts (protection des semis) 12 sangliers en piégeage

Le Plan de chasse au chevreuil fut lui réalisé en 5 battues pour une prise annuelle de 38 animaux, prélèvements qui nous sont imposés afin de maintenir la population de cette espèce qui se porte bien du fait d'un habitat riche et diversifié qu'offre notre territoire. Ceci permet de limiter les dégâts sur les semis de nos forêts et de maintenir la sécurité routière au vu des risques de collision.

L'ACCA d'Aurice remercie d'ailleurs les chasseurs extérieurs qui prêtent leur concours à la bonne réussite de ces battues sans oublier le travail accompli des différentes meutes engagées dans cette mission d'intérêt public.

Cet accroissement de prises entraîne donc l'augmentation de venaison, c'est ainsi qu'une poignée de chasseurs bénévoles que je remercie d'ailleurs à cette occasion, s'occupe de la transformation de celle-ci en pâté, civet, saucisse ou merguez. Ces produits vous sont proposés à la vente occasionnelle suivant les prises via l'application mobile « Panneau Pocket » :

Cette année 2022 verra aussi la livraison tant attendue de notre local chasse situé au bout de l'extension de la salle des sports. Celui-ci nous permettra d'assurer le dépeçage et la transformation du gibier dans des règles élémentaires d'hygiène et de



répondre ainsi aux normes de biosécurité alimentaire.

2022 sera aussi une année d'élection, et n'étant pas dupe les chasseurs auront adressé un message fort lors de la manifestation du 18 septembre à Mont de Marsan avec la présence de 20000 personnes réunies autour du mouvement pour la ruralité, la défense de nos chasses traditionnelles, de notre culture locale et tout simplement le « bien vivre ».

La chasse, loisir si décrié, mais réellement nécessaire à l'équilibre de nos écosystèmes et territoires, subit la foudre du lobbying écologiste en vogue et du battement médiatiques, lesquels souvent, sont si éloignés des réalités du terrain.

Tout ça le monde cynégétique français ne pourra pas l'accepter plus longtemps, nous demandons juste un peu de respect dans cette société individualiste et divisée.

Adishatz e bona anada a touts!

INFOS PRATIQUES

L'AUBERGE DES QUATRE SAISONS ET LA MAISON D'OSCAR

Ouverture de l'Auberge des quatre saisons, animée par Charlotte Corvez, chef de cuisine, le choix du nom doit représenter le style de cuisine. Ce sera du frais, du local et des produits de saison. Une cuisine bistronomique et semi-gastronomique. Accolée, la Maison d'Oscar sera le lieu de Sébastien Corvez, artisan boulanger. Vous y trouverez des pains au levain naturel à partir de farines paysannes issues de blés anciens, pétris, façonnés et cuits sur place.

Ouverture du mardi au dimanche, de 7h30 à 15h00.

Contact: 05.58.71.70.68 ou 06.40.92.77.71

ADELINE PRIAM SOPHROLOGUE

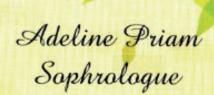
La sophro, c'est quoi?

C'est une méthode de relaxation dynamique qui permet à des personnes qui vivent des situations compliquées (stress, anxiété, angoisse, trouble du sommeil...) des difficultés dans leurs quotidien de RELÂCHER.

C'est psycho-corporel : on vise un relâchement des tensions du corps pour relâcher le mental, retrouver une base de sécurité, par le corps, par la sensation.

Cela se passe par des techniques de respiration, de contraction, de relaxation musculaire.

Le BUT est de retrouver un sentiment de sécurité d'abord, puis confiance en soi, puis à terme que la personne trouve son potentiel pour être acteur de son existence.



Diplômée de l'Institut de Sophrologie Existentielle de Bordeaux Aquitaine enregistré au RNCP

Tel: 06 70 65 74 50

972 route de Campagne 40500 Aurice

adeline.priam13@gmail.com Sur rendez-vous

TAXI AURICOIS, OU LE TAXI D'ÉMILIE! LE NOUVEAU SERVICE DE VOTRE COMMUNE!

Depuis le début de l'année, vous avez sûrement déjà croisé dans les rues d'Aurice, Émilie dans son taxi. Toujours avec le sourire et la bonne humeur, Émilie vous accompagne pour vos déplacements professionnels et personnels : gares, aéroports,etc.... Et même plus quand la crise sanitaire nous le permettra, les aller/retour de vos soirées (féria, discothèque),

Taxi Auricois, c'est aussi un peu le taxi de nos aînés et personnes sans moyen de transports afin de leur proposer des trajets pour effectuer les courses alimentaires sous forme de prix de groupe (jusqu'à 4 personnes) le weekend exclusivement.

N'hésitez pas à contactez Émilie pour réserver vos trajets le soir et week-end uniquement avec quelques créneaux en semaine ou pour des informations sur les tarifs.

Taxi Auricois: 06.65.02.51.02 mail: taxiauricois@gmail.com

site internet: https://www.facebook.com/lebertemilie

ADACL, VOS DÉMARCHES D'URBANISME

Vos démarches d'urbanisme en ligne – Vous avez maintenant la possibilité de déposer depuis chez vous et à toute heure votre permis de construire ou votre déclaration préalable. Pour cela, rendez-vous sur : https://www.adacl40.fr/content/demande-dautorisation-durbanisme-en-ligne

INFOS PRATIQUES

ESTHÉTICIENNE

Le bien-être et la beauté arrivent à Aurice. Frydice Quémerais, auriçoise, esthéticienne de formation depuis 10 ans, vous propose ses soins.

N'hésitez pas à contacter "Songe Exotique" au 06.22.89.28.37



Frydice Quémerais
219, avenue des pastous

40500 AWRICE

06.22.89.28.37

Epilations femme

Sourcils ou lèvres ou menton : 6 є Visage : 15 є 1/2 jambes : 15 є Jambes entières : 20 є Maillot : 8 є Maillot brésilien : 15 є Maillot intégral : 20 є Aisselles : 7 є Bras : 12 є Jambes ent. + Maillot + Aisselles : 25 є Jambes ent. + Maillot + Aisselles : 30 є

Epilations homme

Sourcils : 8 €

Dos : 20 €

Torse : 15 €

Jambes : 25 €

Bras : 15 €

Epaules : 8 €

Aisselles : 10 €

Mise en beauté

Beauté des mains : 15 ϵ Beauté des pieds : 20 ϵ

Maquillage

Maquillage jour : 10 ϵ Maquillage soirée : 15 ϵ

Soins visage et corps

Soin purifiant : 40 ϵ Soin hydratant : 45 ϵ Soin anti-âge : 50 ϵ Modelage corps : 25 ϵ Soin du dos : 50 ϵ

RECETTE

Oeufs au lait

Ingrédients:

- 1L de lait,
- 1 gousse de vanille,
- 6 œufs
- 100 g de sucre



Mettre le lait dans une casserole avec la gousse de vanille fendue en deux, faire chauffer jusqu'à ébullition. Puis laisser infuser à couvert entre 10 et 15mn;

Dans un bol battre les œufs avec le sucre ;

Enlever et gratter la gousse de vanille du lait puis verser doucement le lait tiédi su les œufs, battre vigoureusement et verser dans le plat à four;

Cuire 30 à 45 mn thermostat 180.

Bon appétit

Epilations

Maquillages

Soins

Modelages

